



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 21 OCTOBRE 2025

L'an 2025, le vingt et un octobre à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 15/10/2025.

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Céline ROUSSEL ; Florent BONDU ; Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY, Mickaël YOU, Marie ALONSO, Thérèse MONNET.

Excusé(es) : Gisèle GESLIN

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Cédric VALAIS

Ordre du jour :

- 1) Frais de scolarité des écoles publiques de Martigné-Ferchaud et de Janzé
- 2) Projet création d'un local pour le rangement du matériel de location
- 3) Protection incendie : projet réserves incendies
- 4) Eglise : point sur les vitraux
- 5) Rapport de la Cour des Comptes sur Roche aux Fées communauté
- 6) Tarif location salle pour animations
- 7) Convention petite enfance, enfance, jeunesse
- 8) Roche aux Fées communauté : mise en conformité des statuts
- 9) Bâtiments publics : organigramme de clefs

Divers :

- Recensement
- Bulletin
- Dates diverses : 50 ans du club, cérémonie du 9 novembre (armistice du 11 novembre), vœux 2026
- Point sur les Ressources humaines
- Bornes de recharge
- Repas élus

2025-10-01 : frais de scolarité des écoles publiques de Martigné-Ferchaud et de Janzé.

Nous avons reçu la demande de remboursement des frais de scolarité de ces deux communes.

Pour Janzé : 1 enfant en maternelle : montant : 1684.14€

Pour Martigné-Ferchaud : 3 enfants en maternelle : 3 x 1983.67 € = 5951.01€

10 enfants en primaire : 10 x 488.59 € = 4885.90€

Total : 10 836.91€

Ce point a été vu en septembre dernier mais le conseil l'a reporté car il souhaitait quelques précisions.

La Préfecture a confirmé que les communes devaient rembourser les frais de scolarité des enfants scolarisés dans les écoles publiques voisines en prenant le coût réel de ces communes.

Le conseil à l'unanimité accepte de payer les frais de scolarité des écoles publiques de Martigné-Ferchaud et Janzé.

2025-10-02 : projet de création d'un local pour le rangement du matériel de location.

La commune a, pour libérer de la place dans l'atelier communal, le projet de mettre à part le matériel loué dans un local dédié. Ce local serait construit en face de l'atelier.

Les différentes propositions seront présentées.

DUPIN (à monter par le service technique)	4 543.90€ HT	5 452.69€ TTC
GUINEHEUX (ensemble du local)	13 720.00€ HT	16 464.00€ TTC
AUNETTE (enveloppe)	18 560.00€ HT	22 272.00€ TTC
AUNETTE option 1 : porte rideau et service	3 450.00€ HT	4 140.00€ TTC
Aunette option 2 : porte sectionnelle et service	3 700.00€ HT	4 440.00€ TTC
Devis MAB portes	3 688.43€ HT	4 426.12€ TTC
Dalle béton : MOISY	7 506.61€ HT	9 007.93€ TTC

Résumé :

Dupin : $4\,543.90\text{€} + 3\,688.43\text{€} + 7\,506.61\text{€} = 15\,738.94\text{€ HT}$

Aunette option 1 : $18\,560\text{€} + 3\,450\text{€} + 7\,506.61\text{€} = 29\,516.61\text{€ HT}$

Aunette option 2 : $18\,560\text{€} + 3\,700\text{€} + 7\,506.61\text{€} = 29\,766.61\text{€ HT}$

Guineheux = $13\,720\text{€} + 7\,506.61\text{€} = 21\,226.61\text{€ HT}$

Nouveaux devis reçus depuis le dernier conseil :

Dalle béton : Moisy : $9\,380.97\text{€ HT}/11\,257.16\text{€ TTC}$

Devis Gedimat (à comparer avec DUPIN) : $4\,655.39\text{€ HT}/5\,586.47\text{€ TTC}$

Smr (à comparer avec Moisy) : $11\,715\text{€ HT}/14\,058\text{€ TTC}$ sans la tranchée

- Le conseil à l'unanimité décide de retenir les propositions suivantes :

MOISY : $9\,380.97\text{€ HT}$

DUPIN : $4\,543.90\text{€ HT}$

MAB : $3\,688.43\text{€ HT}$

Soit un total de $17\,613.30\text{€ HT}$

- Le conseil autorise M. le Maire à signer les devis.

2025-10-03 : protection incendie : projet réserves incendies

Afin de permettre une protection incendie pour le prochain lotissement et le centre bourg, deux réserves incendies sont envisagées.

Une pour le lotissement, sous forme de « poche » ($3\,108.90\text{€ HT}/3\,730.68\text{€ TTC}$) qui serait mise sur un terrain que la commune devra acheter partiellement au trait Saint Jean.

Une pour le lotissement, sous forme de « poche » (3 108.90€ HT/3 730.68€TTC) qui serait mise sur un terrain que la commune devra acheter partiellement au trait Saint Jean.

Une autre enterrée sous le parking Contour René Gisteau sous la forme d'une cuve (estimation 40 000€ HT) pour la protection du bourg.

Au regard des différentes possibilités d'aménagement de ces réserves incendies, le conseil a demandé plus de précision. Ce point sera vu lors d'un prochain conseil.

2025-10-04 : Eglise point sur les vitraux de l'église.

Suite à une remarque sur l'état des vitraux, l'entreprise Helmbold a fait un état des lieux de la remise en état et la protection des vitraux.

Ferronnerie gardée : 71 217.89€ HT

Ferronnerie non gardée : 87 851.59€ HT

Protection grillagée : 25 460.84€ HT

Après discussion, il a été précisé qu'en fait il ne s'agissait que de réparer une petite partie d'un vitrail qui bouge. Les élus souhaitent l'avis d'un couvreur.

2025-10-05 : rapport Cour des Comptes sur RAFCOM

Rapport de la Cour des Comptes sur Roche aux Fées Communauté.

La Cour des Comptes a fait son rapport sur les comptes de la Communauté de Communes. Ce rapport doit être présenté en conseil.

Le conseil municipal a bien eu connaissance du rapport de la Cour des Comptes sur Roche Aux Fées Communauté.

2025-10-06 : Tarif location salle pour animations.

Madame Kristen STEPHAN, souhaite utiliser la salle socioculturelle pour y faire des activités et animations le dimanche. Pour cela elle souhaite connaître le tarif que la municipalité lui appliquerait.

Le conseil à l'unanimité décide de fixer le tarif à 50€ (un supplément de 30 € sera appliqué en cas d'utilisation du chauffage).

2025-10-07 : Convention Petite enfance, Enfance et Jeunesse.

La CAF souhaite signer une convention avec les communes du territoire de Roche aux fées Communauté afin

- D'identifier les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les collectivités du territoire,
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'interventions à privilégier au regard de l'écart offres/besoins et développer les actions nouvelles
- De suivre la mise en œuvre du plan d'action et de mesurer les impacts de la démarche.

Après délibération, le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Petite enfance, enfance et jeunesse ».

2025-10-08 : Roche aux fées Communauté : mise en conformité des statuts.

Suite à la remarque de la Cour des Comptes, la communauté de Communes a mis à jour ses statuts. Il convient au conseil municipal de les entériner.

Le conseil après délibération entérine les nouveaux statuts de Roche aux Fées Communauté.

2025-10-09 : Bâtiments publics : organigramme de clefs

Une réflexion est portée sur la gestion des clefs des bâtiments communaux (limiter la circulation des clefs, diminuer le nombre des clefs...)

Un premier devis a été demandé à MAB pour information. Ce devis concerne la salle Socioculturelle : 1 229.43€ HT.

Après discussion et analyse du devis, les membres du conseil ont décidé de reporter ce point à une date ultérieure afin de revoir l'organigramme en fonction de l'utilisation de la salle.

Divers :

- Recensement
- Bulletin
- Dates diverses : 50 ans du club, cérémonie du 9 novembre (armistice du 11 novembre), vœux 2026
- Point sur les Ressources humaines
- Bornes de recharge
- Repas élus

La séance est levée à 23h30.

Prochain conseil municipal : 18 novembre 2025

*Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 31/10/2025
et de la publication le 31/10/2025.*

Fait à EANCÉ le 29 octobre 2025

Le Maire,

R.SOULAS



Le secrétaire de séance,

Cédric VALAIS